Droit d’asile : il y a du monde aux Balkans

20/09/2020 à 7h10



Depuis plusieurs années, les différents ministres de l’Intérieur ont dans le viseur les demandeurs d’asile albanais et invoquent des cas de fraudes à l’aide médicale. Mais ils se font plus discrets quand il est question de criminalité ou du manque de moyens des structures d’accueil.

C’est une idée fixe du quinquennat Macron. Dans un entretien fleuve accordé au *Journal du dimanche* le 6 octobre 2019, le Premier ministre d’alors, Édouard Philippe, pointait le *« problème »* des demandeurs d’asile d’origine albanaise et annonçait son objectif : réduire drastiquement ce flux migratoire. *« Trop de demandeurs d’asile en provenance de pays d’origine sûrs sont en réalité davantage motivés par les conditions d’accès à notre système de santé et par la longueur de nos procédures : à nous d’être plus rapides et de revoir nos conditions d’accueil en regard des pratiques européennes »*, justifiait-il.

À la mi-juin, l’Inspection générale des finances (IGF) et celle des affaires sociales (Igas) avaient été mandatées pour se pencher sur l’aide médicale de l’État (AME) et les soins urgents, dispositifs destinés aux personnes en situation irrégulière. Le rapport notait des *« atypies »,* suspectant à mots couverts des cas de fraudes et usages abusifs. Pour rappel…

[…]

L’article dans son intégralité sur Marianne